

## De quels documents ai-je besoin à la frontière?

À tout poste frontalier, vous devez établir votre admissibilité comme professionnel en vertu de l'ALENA.

En plus de votre **preuve de citoyenneté canadienne**, une **lettre de votre employeur éventuel** ou un **contrat signé** devrait vous aider au moment de l'inspection effectuée par les autorités du service d'immigration et de naturalisation des États-Unis (USINS).

La lettre ou le contrat devrait inclure les renseignements suivants :

- le titre du poste et un résumé détaillé de vos fonctions;
- la date d'entrée en fonction et la durée prévue de votre séjour;
- les dispositions concernant votre rémunération;
- une preuve que vous détenez les qualifications requises pour travailler dans la profession pour laquelle vous êtes engagé;
- l'attestation de vos diplômes professionnels (copies certifiées de votre diplôme ou de vos autres titres).

Les professionnels visés par l'ALENA sont admis aux États-Unis sous la **classification TN**.

## Accréditation et permis

Veillez noter que les professionnels doivent également satisfaire à toutes les exigences nationales ou locales applicables en matière de certification, d'enregistrement ou de permis avant de commencer à travailler. Vous devez communiquer avec l'état américain où vous voulez travailler ou encore avec votre association professionnelle canadienne pour obtenir plus de renseignements au sujet de ces exigences.

La **classification TN** devient votre permis de travail et devrait être présentée aux administrateurs de la sécurité sociale américaine (U.S. Social Security Administration) pour obtenir un numéro de sécurité sociale.

## Combien de temps puis-je rester?

La **classification TN** est généralement valide pour un an et est renouvelable en autant que la situation demeure temporaire.

La **classification TN** vous autorise à travailler ou à fournir des services uniquement pour l'employeur ou les employeurs qui y sont indiqués. Si vous voulez changer de type d'emploi ou travailler pour un autre employeur pendant que vous êtes aux États-Unis, vous devez communiquer avec les autorités de l'USINS pour obtenir une modification à votre autorisation originale ou en demander une nouvelle. Ceci doit être fait avant de commencer à travailler dans vos nouvelles fonctions ou pour votre nouvel employeur.

## Les outils du commerce

Pour obtenir plus de renseignements sur les échantillons commerciaux, le matériel de foires commerciales ou l'équipement professionnel que vous voulez emporter avec vous aux États-Unis, consultez le site Web des douanes américaines à

[www.customs.ustreas.gov](http://www.customs.ustreas.gov)